

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES /trois mois..... 5 fr. Six mois..... 9 fr. Un an..... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS /trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c la ligne Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'hiver.

Table of train schedules for the Orléans railway company, listing routes between Cahors, Agen, Paris, Bordeaux, and other stations with departure and arrival times.

Cahors, le 30 janvier 1873.

La commission des Trente a terminé ses travaux avant-hier, mardi; mais elle a laissé en suspens la question de savoir si M. Thiers pourrait être entendu dans les interpellations adressées aux ministres. C'est là le point critique. M. Thiers veut être entendu, et la commission ne comprend pas que les ministres puissent être protégés et couverts quand il s'agit de rendre compte de leurs actes devant la représentation nationale.

Deux amendements relatifs à cette question des interpellations ont été réservés.

L'un de ces amendements, proposé par M. Duchâtel, est ainsi conçu: « Néanmoins, dans la discussion des lois et des questions se rattachant aux relations avec les puissances étrangères, M. Thiers sera entendu. » L'autre proposition, émanant de M. Broët, et qui paraît avoir les sympathies de la commission, est rédigée dans les termes que voici: « Néanmoins, si le ministre interpellé pense que, vu la nature et la gravité du débat, il est opportun que le président de la République soit entendu, il peut en faire la proposition à l'Assemblée, qui en décide, mais il n'est rien changé aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 1er, et la délibération a lieu hors la présence du président de la République. »

M. Thiers se rendra vendredi au sein de la commission.

Revue des Journaux

Liberté.

En France, on a toujours besoin d'être sauvé, on a besoin d'un Messie. C'est M. Thiers qui tient cet emploi aujourd'hui. A ce titre, il veut tout, et chacun de s'empresse de lui concéder ce qu'il exige; d'aucuns vont même jusqu'à vouloir lui octroyer ce qu'il ne réclame pas. Il peut donc impunément, s'il le veut, approprier tant qu'il lui plaira à l'usage de son pouvoir la maxime d'Euripide: « S'il faut violer le bon droit, que ce soit pour régner; dans tout le reste, observons la justice », il est certain qu'il ne trouvera guère d'opposition. Pour le moment, nous le répétons, il est le Messie, il obtiendra tout — à moins cependant qu'il ne trouve sur sa route des juifs pour le crucifier.

Il faut avouer que c'est un étrange pays que le nôtre! Voilà M. Thiers, le représentant le plus pur — on pourrait dire le plus impitoyable — du pouvoir absolu, de l'autorité sans limite, presque sans contrôle, par cela même le véritable champion de l'idée monarchique dans sa tradition la plus parfaite, soutenu par

les républicains radicaux qui l'encouragent dans ses errements, tandis que les monarchistes le combattent! Où tout cela peut-il nous conduire?

La France a vu dans M. Thiers un homme providentiel après les désastres de 1871; elle lui a donné plus de prérogatives, elle lui a accordé plus de confiance qu'à tous ses prédécesseurs. Lui fournira-t-elle le moyen de quitter plus heureusement qu'eux le pouvoir? Nous le lui souhaitons. Ce qui est certain, c'est que la France se repentira plus tard de son excès de condescendance à l'endroit de celui qui la gouverne aujourd'hui. M. Thiers peut bien faire son gouvernement, ses lois, son armée, ses finances; il peut bien à sa guise s'arroger, malgré la résistance des représentants, des prérogatives dictatoriales; mais quand, par une cause quelconque, il viendra à disparaître, que restera-t-il de tout cet édifice qu'il aura péniblement et laborieusement élevé? Une Constitution façonnée à sa taille, ne pouvant s'ajuster qu'à son esprit, à son tempérament, à ses préjugés, à ses illusions.

L'homme disparu, avec lui disparaîtront des institutions qui n'ont de raison d'être que parce qu'il les a fait créer pour lui, spécialement pour lui, sauf à les laisser modifier par son successeur, quand le pouvoir deviendra vacant. Les républicains radicaux appellent cela: sortir du provisoire! Ou ils sont naïfs en parlant de la sorte — et ce n'est pas à leur défaut, — ou ils jouent la comédie, et ils ne font que supporter cet état de choses et le soutenir en apparence pour mieux le renverser un jour à leur profit. M. Thiers serait bien naïf, lui, s'il ne comprenait pas cette manœuvre empruntée à la tradition jacobine. En résumé, la situation actuelle peut se définir en ces quelques mots: M. Thiers use la Chambre et la Chambre use M. Thiers. Qui profitera de cette lutte? A coup sûr, les radicaux n'ont rien à y perdre, et M. Thiers pourra s'en convaincre le jour où, dissoute, la Chambre actuelle sera remplacée par une Constituante.

Le mieux à faire pour l'Assemblée est d'en finir au plus vite avec les travaux stériles: M. Thiers est plus habile qu'elle. C'est un lutteur consommé: il a fait ses débuts il y a longtemps. Déjà, en 1830, il avait tellement bien préparé avec ses collaborateurs, Mignet et Armand Carrel, la chute de la Restauration, qu'il pouvait dire sans se tromper des hommes qui étaient au pouvoir:

« Acculés aux dernières limites de la Charte, s'ils y restent, ILS Y ÉTOUFFERONT, et s'ils en sortent, NOUS LES TUERONS. » Avec un adversaire qui, usant de pareils procédés, a encore la rare fortune d'être appuyé par la majorité de la nation est-il une lutte possible?

Laissons donc fonctionner à son aise tant qu'il le pourra le gouvernement personnel de M. Thiers; que la commission des Trente en finisse avec ses délibérations inutiles; que la Chambre vote la loi électorale. Les événements se chargeront forcément du reste sans que nous ayons rien à en augurer d'avance.

Paris-Journal.

Les bruits relatifs à une réconciliation des princes de la Maison de France ont pris, ces

jours dernier, assez de consistance pour exciter le dépit des amis de M. Thiers, pour jeter l'alarme parmi les radicaux et pour inquiéter les impérialistes. La portion la plus éclairée du public a su apprécier, nous n'en doutons pas, la ligne de conduite électorale qu'a suivie ce journal depuis la prise de Paris par l'armée française. En fait de combinaisons politiques, quand le salut de la France est en jeu, nous n'excluons rien et nous l'avons surabondamment prouvé. Nous tenons pour bon et pour acceptable tout régime qui est raisonnable et naturel. En ce point, nous croyons que l'immense majorité des Français pense et sent comme nous. Mais parmi les choses acceptables il y en a de préférables.

La fusion a eu nos préférences aussi longtemps que nous l'avons crue possible. Elle a été notre premier espoir après la Commune. Rien ne s'oppose à ce qu'elle devienne de nouveau pour nous ce qu'elle a déjà été. Il faudrait s'aveugler volontairement pour méconnaître les avantages que présenterait le retour réfléchi et éclairé de la nation française au principe pur d'un ordre légitime. Ce principe a fait la grandeur et la prospérité de l'ancienne France; il a préparé la prodigieuse fortune de la Prusse et du Piémont; il maintient l'Autriche, malgré d'épouvantables désastres. Quand on considère la Prusse après Iéna, l'Autriche après Wagram, Solferino ou Sadowa, on est tenté de dire qu'un peuple, frappé des plus terribles coups, n'a encore rien perdu s'il sait garder la dynastie dans laquelle s'incarne et se symbolise son esprit national.

La réconciliation complète, absolue, publique, de M. le comte de Chambord et de M. le comte de Paris, sera un événement d'une portée incalculable, mais à la condition qu'elle s'opère à temps, c'est-à-dire avant que l'impérialisme, relevé du coup douloureux qui vient de le frapper, ne reprenne une place prépondérante dans les préoccupations des conservateurs et avant que la droite et le centre droit n'aient de nouveau enchaîné leur liberté d'action en votant le fâcheux projet des Trente.

Si le comte de Chambord et le comte de Paris se résignent à écouter la raison d'Etat plus que les rancunes ou les affections de famille, qui sont faites pour le commun des hommes, et non pour les princes et les rois, ils peuvent régler à bref délai les bases de leur accord. En ce cas, ils entraîneront tout avec eux; la paix qu'ils signeront équivaldra à la restauration immédiate du trône. Il y a encore en ce moment à l'Assemblée une majorité pour voter la monarchie; à la tête de l'armée, un général héroïque et loyal, pour exécuter le vote de l'Assemblée. Dans la nation règne cette profonde lassitude des passions politiques qui a toujours favorisé, quand on a su en profiter, les établissements durables.

Si, au contraire, le comte de Chambord et le comte de Paris perdent à délibérer le mois décisif qui va s'ouvrir, il ne faudra plus parler de fusion, et cela pour une raison bien simple: c'est que la fusion, se fit-elle entre les princes, ne rencontrerait plus dans l'Assemblée un organe suffisant d'action. Il existe aujourd'hui une force parlementaire considérable, la droite et le centre droit réunis, qui peut être dissoute avant le mois de mars. Dans cinq ou six semaines au plus tard, M. Thiers, prenant texte du projet des Trente, aura déplacé la majorité et

mené l'Assemblée où il aura voulu; son principat sera alors consolidé. S'il est encore possible de lui faire de l'opposition, ce ne sera plus qu'au nom du radicalisme ou de la monarchie impériale.

Louis XVIII et Charles X ont respecté la France moderne et les principes de la Révolution autant que qui ce soit. Contre les principes de la Révolution, Charles X, il est vrai, a fait les ordonnances de juillet. Ces fameuses ordonnances, que d'ailleurs nous n'avons nulle envie de défendre, se réduisaient en somme, à deux points principaux; elles faisaient dépendre de l'agrément de la Couronne l'exercice du droit d'amendement; elles soumettaient les journaux à l'autorisation préalable et à la suppression administrative. Eh! bien, c'est le régime qu'a subi, sans trop se plaindre, la France révolutionnaire, entre le 2 décembre 1851 et le 19 janvier 1867; c'est celui où elle est retombée depuis le 4 septembre 1870. Il faut donc avouer que Charles X et les Bourbons n'ont ni plus ni moins violé « les principes de la Révolution » que d'autres pouvoirs qui procédaient de ces principes.

Pays.

Ainsi que cela a toujours eu lieu, la persécution religieuse engendre en Allemagne une recrudescence de foi et une résistance énergique.

Les catholiques, indignés de l'attitude du gouvernement à leur égard, se renferment dans une tristesse grave et sombre qui contraste avec la fureur de plaisirs et de luxe qui entraîne l'Allemagne désireuse de jouir de ses richesses récentes et de célébrer joyeusement sa gloire.

La noblesse catholique de Saxe, de Bavière et de Westphalie, aussi puissante que nombreuse, a déclaré son intention de ne donner aucune fête et de ne paraître dans aucun divertissement public, tant que l'oppression dont l'Eglise catholique est l'objet n'aura pas pris fin.

Les femmes avec une soif de dévouement dont elles ont toujours donné l'exemple, accentuent par leur austérité ce mouvement moral.

Les plus grandes dames ont pris le deuil, et comme en Pologne aux époques d'insurrection narguent la malveillance du persécuteur par leur calme dédaigneux.

Les évêques signent une protestation dans laquelle ils déclarent qu'ils sont prêts à obéir à l'empereur auquel ils ont juré obéissance, et des mains duquel ils tiennent leurs pouvoirs, mais que leur serment à l'empereur ne peut les dégager de leur fidélité au Saint-Père, et qu'ils ne peuvent se soumettre aux lois qu'édicté le Parlement et qui sont attentatoires à leurs droits.

La cour de Berlin est extrêmement mécontente de cette attitude, qui trouble profondément l'empereur Guillaume.

La résistance sourde et inerte qu'il rencontre irrité le parti protestant, qui commence à craindre de fâcheux résultats de cette campagne religieuse.

L'esprit allemand, si porté à la discussion et si avide de subtilités philosophiques, trouve dans cette controverse religieuse un aliment considérable.

Et il y a tout à craindre du fanatisme de ces peuples qui s'entêtent pour un mot et résistent imperturbablement pour l'honneur d'une théorie.

Les grandes hérésies religieuses qui ont traversé l'Allemagne, le fer et la torche en mains, entraînant les populations à leur suite et tenant tête aux souverains, ont été un triste exemple de ce que peut sur l'esprit allemand l'influence d'une doctrine.

Les persécutions dont les catholiques d'Allemagne sont victimes, sans avoir des conséquences aussi graves, amèneront certainement des troubles dans l'organisation de l'empire.

M. de Bismarck a déchaîné la discorde au travers de son œuvre immense et presque achevée de l'unité allemande.

Il s'est créé de cruels embarras pour l'avenir, car, étant à l'apogée de leur puissance, les Allemands vont, par leurs dissensions, amener dans leur État un épuisement favorable à la paix de l'Europe.

Les persécutions religieuses ont toujours porté malheur aux empires.

Napoléon I^{er} a fait violence au Saint-Père, il est tombé du sommet de ses grandeurs.

L'empereur Guillaume vient de braver l'autorité du Pape; il le fait insulté par ses créatures; l'avenir nous édifiera sur le sort qui est réservé à sa puissance.

Patrie.

Le denil des cours, les témoignages de sympathie de la famille royale d'Angleterre, la présence du corps diplomatique aux obsèques de Napoléon III sont des indices dont la perspicacité de M. Thiers a sans doute tiré les conclusions qu'elles comportent. Evidemment, aux yeux des cabinets, l'Empire n'est pas aussi mort que le voudrait l'illustre président de la République provisoire. Les préoccupations et les réflexions quelque peu pessimistes que la disparition de Napoléon III inspire aux gouvernements et aux politiques étrangers sont autant de votes de méfiance à l'égard de la République conservatrice modérée et thieriste. Comme par une inspiration subite, tout le monde s'est dit que ce régime bâtard ne peut pas durer; et après? Cet après, ou point d'interrogation formidable posé par tous les organes conservateurs de la presse européenne, a dû légèrement troubler l'optimisme de M. Thiers.

Les cabinets étrangers, cela n'est que trop clair, sont persuadés que la France ne peut être gouvernée que par la force matérielle, étant donné le désarroi moral de la nation. Cette force matérielle, aucun gouvernement parlementaire, aucune royauté constitutionnelle n'en disposera jamais d'une façon assez absolue pour maintenir l'ordre et la tranquillité. Les cours de l'Europe n'ont pas la prétention de deviner l'énigme du sphinx démocratique; mais elles seraient bien aises de voir à la tête du gouvernement français quelqu'un qui pût alternativement cajoler et rosser le monstre. Cela leur ferait toujours gagner du temps.

Gaulois.

Simple rapprochement :

<p>I RÉPUBLIQUE FRANÇAISE COMMUNE DE LYON</p> <p>Le conseil municipal, s'inspirant de la nécessité, Arrête :</p> <p>Plutôt que de subir la honte d'une reddition, la ville sera défendue jusqu'à complet anéantissement.</p> <p>Le maire de Lyon, HÉNON.</p> <p>II N° 584, Conseil municipal de Lyon à gouvernement de Tours.</p> <p>Le conseil municipal désire obtenir le plus tôt possible les conditions de l'armistice annoncé.</p> <p>Il est déterminé à APPUYER ÉNERGIQUEMENT la résistance à outrance. Une délégation composée des citoyens Hénon, Barodet et Vallier part à Bordeaux porter cette pensée au gouvernement et l'inviter à se rendre à Lyon, afin d'y installer le comité de la défense à outrance.</p> <p>HÉNON.</p> <p>29 janvier 1871. Visé : P. CHALLEMEL-LACOUR.</p> <p>Et nunc erudimini! Que penser de pareils fonctionnaires? Voilà</p>	<p>Très-urgente.</p> <p>Préfet Lyon à Gambetta, ministre de la guerre (Bordeaux).</p> <p>L'armistice pouvant être rompu d'un moment à l'autre, je dois vous prévenir que l'ENNEMI, s'il marche sur Lyon, TROUVERA UNE VILLE SANS TROUPES, SANS PROVISIONS ET SANS COURAGE. Nous aurons pour nous défendre 600 marins dont la moitié sont malades et une poignée de républicains des faubourgs. Je serai avec eux, s'ils ne m'égorgeront pas avant, intentions qu'ils manifestent tous les jours. Nous passons d'alerte en alerte, mais mieux vaut l'invasion jusqu'à Marseille que de signer notre sentence de mort.</p> <p>Lyon, 4 février 1871. Le préfet, P. CHALLEMEL-LACOUR.</p>
---	---

cependant les hommes qui prêchaient chaque jour la lutte à outrance et qui trompaient sciemment le public en le leurrant de proclamations et de dépêches fantastiques! D'un autre côté, nous voyons un préfet avouant que la ville de Lyon est hors d'état d'offrir la moindre résistance, et de l'autre, de prétendus magistrats municipaux parlant de *défense à outrance, de complet anéantissement*. Ils n'ignoraient cependant pas quel était l'état réel de la ville, mais comme le disait si justement Challemlacour : *mieux valait à leurs yeux l'invasion jusqu'à Marseille que de signer leur sentence de mort*.

Paris-Journal

Une des plus lourdes fautes que nous ayons commises depuis deux ans, ce fut de contester le nom de République au je ne sais quoi qui nous régit. Etat de siège en permanence; humiliation devant l'étranger, à tel point qu'on ne permet même plus à un de nos auteurs dramatiques en renom de plaisanter dans une comédie les mœurs américaines; la liberté d'écrire enchaînée presque partout par le bon plaisir des lois d'exception; le commerce languissant; les affaires suspendues; les plaisirs en demi-deuil; les scandales de toute sorte croissant; la liberté disparue; la politesse effacée; l'élégance en faillite; la littérature découragée; les arts voilés, le lendemain incertain; le gouvernement réduit à ne plus habiter la capitale, sous peine de se voir balayé par l'émeute à la première occasion; la liberté de discussion vilipendée par les plumes les plus dévouées à l'ordre des choses; la dictature prônée, recommandée, chauffée; tout cela constitue parfaitement la République telle que nous l'avons toujours connue en France, et c'est une injustice et une maladresse de la part des royalistes s'ils continuent à prétendre qu'on n'est pas en république, quand tant de maux et de ridicules en même temps sont déchaînés sur nous.

C'est vous qui l'avez dit, républicains! Eh bien! soit; nous sommes en République. Voilà pourquoi nous tombons tous les jours un peu plus bas dans l'estime du monde; voilà pourquoi, quand nous aurons achevé de manger les dernières économies, les dernières ressources d'hommes et d'argent que nous ont léguées les précédents régimes, nous serons en pleine décadence: sans liberté, sans gloire, sans vertu, sans sécurité, sans argent. Ce sera alors la République radicale, la vraie République.

Gazette de France.

Le Rappel accuse les royalistes de désirer uniquement « des ministères, des sinécures et des livrées. »

Peut-être y a-t-il en effet, parmi nous, des « rojalistes » qui n'écourent que leur ambition. Tous les partis, hélas! sont exposés à l'invasion, de ces parasites. Le parti royaliste de 1815 a compté, parmi ses plus chauds adhérents, M. Victor Hugo, qui acceptait une pension comme poète de la cour.

Il est vrai que le même M. Victor Hugo, s'est hâté de passer à l'orléanisme en 1830, et d'accepter la « livrée » de pair de France.

Il est vrai que le même M. Victor Hugo a cherché à obtenir un « ministère » de la main du prince Louis-Napoléon, alors président de la République, et qu'ayant échoué, il s'est jeté, génie perdu, dans la plus violente et la plus absurde démagogie!...

Français.

Si la majorité veut savoir ce que le pays réclame d'elle, nous n'avons qu'à appeler son attention sur le compte-rendu de la séance tenue vendredi par la commission de décentralisation. M. le ministre de l'intérieur, reconnaissant la gravité des dangers que le radicalisme fait courir à l'ordre public, a déclaré que le gouvernement était disposé à supprimer les maires centraux dans les grandes villes, à établir pour la constitution des municipalités le système des élections par quartier et à soumettre à des conditions sérieuses de domicile l'électorat municipal. En ce qui touche la nomination des maires il a paru frappé des inconvénients de la disposition législative qui accorde cette nomination aux conseils municipaux dans les communes dont la population est inférieure à 6,000 âmes.

INFORMATIONS

On lit dans le Français :
L'Evènement annonce ce matin que « M. Mourier, vice-recteur de l'Académie de Paris

réunit aujourd'hui, au ministère de l'instruction publique, les doyens des facultés et les inspecteurs généraux, afin de prendre avec eux les mesures nécessaires à la bonne organisation de l'Exposition pédagogique française à l'Exposition française de Vienne. »

Ce que l'Evènement ne dit pas, c'est que le soin de surveiller « la bonne organisation de l'exposition pédagogique française à l'Exposition de Vienne » doit être confiée à M. Buisson. M. le ministre de l'instruction publique, forcé de retirer à M. Buisson l'inspection de nos écoles primaires, l'envoie à Vienne avec une mission de confiance.

Ceux qui, après la récente discussion de l'Assemblée nationale, étaient tentés de plaindre M. Buisson, doivent être consolés. Ce qu'il faut plaindre, c'est un pays où des hommes comme M. Buisson sont les favoris du ministre de l'instruction publique.

Voulez-vous savoir à quel degré d'impudence en est arrivée la presse radicale de province, sous le régime béni de la République conservatrice? Lisez cette annonce qui s'étale en tête de la Convention de Bordeaux :

Après les MONSTRES HISTORIQUES, de Benjamin Gastineau, la CONVENTION publiera :

LES SPLENDEURS DE LA COMMUNE.

Les Monstres historiques, ce sont les rois et les empereurs, naturellement; et les splendeurs de la Commune, l'embrasement des Tuileries, de l'Hôtel-de-Ville, de la rue Royale, etc., en un mot la revanche par le pétrole.

(Paris-Journal).

M. Emmanuel Arago est au nombre des républicains qui comptent le plus sur M. Thiers pour fonder la République. Aussi se montre-t-il un de ses courtisans les plus assidus. Il parlait dernièrement avec exaltation de son amour pour M. Thiers. Je crois bien que vous l'aimez, lui répondit un de nos plus spirituels droitiers, vous l'aimez comme un oncle d'Amérique.

Quoi qu'en disent les journaux radicaux, les individus arrêtés dans le Midi pour affiliation à l'Internationale et à d'autres sociétés révolutionnaires n'ont pas été relaxés.

Les charges graves qui pèsent sur eux ont fait au contraire maintenir leur arrestation. C'est ainsi qu'on a découvert à Narbonne la preuve d'une vaste organisation révolutionnaire qui s'étend depuis Lyon jusqu'à Perpignan et qui enserrait tout le Midi.

Nous garantissons l'exactitude de ces renseignements.

Les marchés de Lyon.

Le rapport de M. de Ségur sur les marchés passés à Lyon pendant la guerre a été distribué. C'est un document d'un intérêt humiliant pour notre amour-propre national. Il met sous nos yeux, en effet, le tableau de toutes les folies administratives qu'ont multipliées comme à plaisir les autorités révolutionnaires de Lyon.

Si on ne les avait pas vus à l'œuvre, jamais on n'eût imaginé ce dont étaient capables les hommes de la nouvelle couche sociale, une fois qu'ils sont maîtres du pouvoir, où ils se font porter par l'émeute. Le rapport de M. de Ségur jette sur ces hommes un jour redoutable. Ce n'est pas seulement l'ineptie, l'imprévoyance, la prodigieuse incapacité, et même la démente des administrateurs de la commune lyonnaise, que ce rapport accuse. C'est plus que cela certainement. Il y a des désordres financiers des gaspillages et des dilapidations de la fortune publique, qui n'ont pas d'autre cause que la rapacité honteuse des hommes tarés aux mains desquels la ville de Lyon avait laissé tomber le soin de ses intérêts. Pour beaucoup d'entre ceux qui se sont jetés sur la commune de Lyon comme sur une proie bonne à dépecer, le pouvoir n'a été qu'une occasion d'organiser, à l'abri de la justice, une sorte de pillage administratif des fonds publics. Pour ces hommes, — « les pires d'entre les mauvais », selon l'expression de M. Challemlacour lui-même — ce n'était pas de la défense du pays qu'il s'agissait; ce n'était pas un intérêt de parti qui les occupait. C'était tout simplement la curée de la France qu'ils entreprenaient. Et qu'on ne crie pas à la calomnie: les faits sont là. Ce sont les chiffres qui parlent. Il n'est pas plus possible de les réfuter que de les contester!

Tout d'abord, c'est le cadre du tableau instructif que nous présente M. de Ségur, qui mérite de fixer l'attention. M. de Ségur a pensé, avec raison, que, pour expliquer les aventures financières dont il avait

à faire le récit, il devait esquisser la situation que les événements du 4 septembre avaient faite à Lyon. Pour comprendre certains actes, il faut, en effet, connaître avant tout certains hommes. Après cela, rien n'est tonne, et c'est quand on sait quel est le parti qui a été maître du pouvoir à Lyon, qu'on peut s'expliquer les folies administratives qui s'y sont commises.

La situation de Lyon pendant la guerre, rien ne peut mieux la peindre que certaines dépenses faites par la commune de cette ville; on sait que le 4 septembre au matin, l'Hôtel-de-Ville de Lyon était envahi par la foule, et qu'un comité de soixante-dix-huit membres s'y installait de son autorité privée, sous le nom de Commune de Lyon. Mais sait-on que l'été le premier soin de ce comité? Ce fut de se faire ad-juger des jetons de présence pour 4,600 francs.

Il est à penser que cette somme ne suffit pas. Dès le 5 septembre, le président de la bande installée à l'Hôtel-de-Ville, M. Grimaud, se faisait délivrer 40,000 fr. pour dépenses nécessaires à la sécurité de la commune. Cela ne suffit pas encore. Le 12 septembre, le préfet du Rhône faisait payer, en outre, 45,000 fr. au même M. Grimaud, toujours, bien entendu, pour dépenses urgentes et de plus en plus nécessaires à la Commune. Où allait cet argent? 25,000 fr. étaient ainsi remis à M. Grimaud. Vous croyez, peut-être, qu'on dut lui en demander compte! Point du tout. Le 27 décembre, le conseil municipal de Lyon prenait gravement une délibération pour dispenser M. Grimaud de toute justification. Les considérants de cette délibération municipale sont tout simplement un vrai chef-d'œuvre d'effronterie et d'impudence naïve. « Attendu, porte-t-elle, que tout a été d'une régularité et d'une modération qui étonnent, quand on pense à l'expérience de la plupart des citoyens du comité en fait de dépenses publiques.

«... Une expédition de ladite délibération tiendra lieu de toute autre justification d'emploi pour le bon ordre de la comptabilité! » En bon français, cela veut dire que les comptes du citoyen Grimaud étaient si parfaitement réguliers, qu'il était dispensé d'en rendre aucun. Cela se passe de commentaires. De tels raisonnements laissent bien loin dans l'ombre toutes les petites habiletés du mandat fictif. Il ne s'agit pas même ici de comptabilité fictive. Une simple délibération des frères et amis apure tous les comptes, sur lesquels on ne veut pas que la lumière se fasse. C'est de la comptabilité radicalement sommaire.

Si l'y a ainsi des dépenses que la commune de Lyon dédaigne de justifier, il y en a d'autres dont elle justifie d'une façon pour le moins étonnante. Parmi les pièces de comptabilité du comité de salut public de Lyon, on trouve, en effet, des factures comme celle-ci : « Travaux de serrurerie exécutés, sur plusieurs points de la ville, dans l'intérêt de la défense nationale. — Fichet. » Assurément ce titre fait rêver. Quels travaux de serrurerie a pu nécessiter la défense de la ville? On se perdrait longtemps en conjectures qu'on ne devinerait pas. Ces travaux, dont la commune de Lyon a osé faire supporter les frais au Trésor, c'était l'ouverture des caisses, qu'on avait fait enfoncer pour en voler le contenu. Voici, en effet, le détail de cette facture :

7 septembre : fait l'ouverture des caisses chez les PP. Jésuites, en deux fois différentes.

14 septembre : fait l'ouverture de la caisse du préfet, en deux fois.

27 septembre : fait l'ouverture de cinq serrures. On avait, en effet, forcé les caisses de M. Sancier, préfet de l'empire, en même temps qu'on lui volait ses voitures et ses chevaux. Tels sont les travaux que la Commune de Lyon faisait faire, dans l'intérêt de la défense!

Le 16 septembre, la Commune insurrectionnelle fit place à une Commune émue ou à peu près, et le premier soin du nouveau conseil fut, comme celui de son devancier, de s'adjudger des jetons de présence. Le 41 octobre, la Commune votait à ce sujet une somme de 26,635 francs, et le préfet, M. Challemlacour, régularisait cette dépense le 13 octobre, en vertu de ses pleins pouvoirs.

A partir de cette époque, une lutte s'engage, dans le nouveau conseil, entre une minorité qui se préoccupe des Prussiens et une majorité qui pense moins à combattre l'invasion qu'à faire triompher la révolution. L'anarchie est alors complète à Lyon. Pendant que quelques-uns ont les yeux tournés vers le Nord, du côté de l'ennemi, les autres ne travaillent qu'à soustraire la ville de Lyon à la tutelle du gouvernement central.

La majorité de la Commune, tout entière aux mains de ces derniers, envoie partout des délégués dont bien entendu, elle paye largement les frais de transport et pour lesquels elle fait organiser même des trains spéciaux qui coûtent des prix énormes. A Tours, elle députa le citoyen Barodet, le maire actuel, qui trouvait alors M. Gambetta trop mou, et déclarait qu'il était bon d'exercer une pression salutaire sur un gouvernement qui n'avait pas assez d'énergie pour sauver la France. Dans le Midi, elle envoie aussi des délégués, comme le citoyen Grosbois et le citoyen Bessières, chargés d'aller propager à Marseille les doctrines de la Commune de Lyon. A Grosbois, on donne 2,000 fr., et en outre le prix de transport. Grosbois revient, on en envoie d'autres à sa place, et une contestation s'élève même entre plusieurs délégués qui prétendent n'avoir pas

« leur part. » Ce Grosbois reparait encore dans les comptes, pour une autre mission qu'il reçoit on ne sait de qui, mais dont l'Etat est cependant obligé de payer les frais. Cette mission avait pour objet la destination des conseils municipaux qui n'étaient pas suffisamment révolutionnaires.

Les missions, les voyages, aux frais de la ville, et sous prétexte de défense nationale, se multiplient ainsi à l'infini. Pendant qu'on envoie des délégués à Tours et dans le Midi, on en envoie d'autres aux armées « pour s'éclairer sur la façon d'agir des autorités militaires. » La Commune de Lyon avait ainsi ses représentants du peuple aux armées. C'était dans le programme de la comédie. Au moment où la France avait le plus besoin de ses ressources qui étaient si rares, la Commune de Lyon les gaspillait avec la plus coupable prodigalité.

Tout était, du reste, occasion de dépenses. Le préfet du Rhône ayant invité les membres du conseil à passer en revue la première légion, ceux-ci acceptent avec joie et n'ont rien de plus pressé que de s'adjudger des écharpes de soie rouge, frangées d'or avec blason brodé d'or aux armes de Lyon! Quand les Prussiens tenaient la moitié de la France sous leurs talons, les « patriotes » de Lyon avaient le cœur de s'adjudger sur les fonds public, des blasons brodés d'or pour la parade!

Ces quelques détails permettent d'apprécier l'état de la ville de Lyon. « On a supprimé les lois, dit M. de Ségur, leur sanction, la hiérarchie militaire. L'Internationale règne souverainement sous le nom de la municipalité. » Dans une situation pareille, on devine comment ont pu être dirigées les dépenses.

(Français).

Chronique locale et méridionale.

Dans sa séance du 28 janvier le Conseil municipal de Cahors a nommé parmi ses membres une commission relative au Concours agricole qui doit avoir lieu dans notre ville au mois de mai prochain.

Ont été élus : MM. Favas
Auset
Caviolo
Ficat
Andurand

On nous annonce pour samedi et dimanche les représentations sur la scène de Cahors, de *La Favorite* et de *Lucie*.

On assure que les cartes postales vont être modifiées. Leurs dimensions seront agrandies. Les cartes à 15 centimes seront chamois, les autres seront blanches.

Par décision de Mgr l'Evêque, M. l'abbé Carriol, ancien curé de St-Thomas à Figeac, a été nommé curé de Livernon, en remplacement de feu M. l'abbé Rivoire.

On annonce la mort de M. l'abbé Paltré, curé de Bouziès-Haut, décédé le 25 de ce mois dans la 56^e année de son âge; et celle de M. l'abbé Blanc, curé de St-Perdoux, décédé le même jour, âgé de 72 ans.

Nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs, que, d'après la loi, on procède actuellement dans toutes les communes de France à la révision des listes électorales.

Tout électeur indûment omis a le droit de réclamer son inscription; tout électeur inscrit a le droit de réclamer l'inscription ou la radiation de tout citoyen indûment omis ou indûment inscrit. Les délais pour la révision des listes électorales de l'année 1873 ont commencé à courir du 16 janvier, et finiront le 4 février prochain. Ce dernier jour-là, les réclamations pour l'inscription ou la radiation seront reçues dans les mairies jusqu'à minuit.

Tous les bons citoyens doivent comprendre combien il est important, cette année plus que jamais, de bien vérifier les listes électorales et de s'y faire inscrire.

BOURSE D'INTERNE AU LYCÉE DE CAHORS.

Le Maire de la ville a l'honneur d'informer les habitants qu'une Bourse d'interne, établie au moyen des fonds de la succession Galdemar, est vacante au lycée de Cahors.

Ne seront admis à concourir que les élèves déclarés admissibles par la commission instituée

par M. le ministre de l'instruction publique, pour l'obtention des Bourses dans les lycées.

Les candidats devront produire, en outre, a l'appui de leur demande :

- 1° Leur acte de naissance,
- 2° Le certificat d'études délivré par le Directeur de l'établissement dont ils suivent les cours.

Les inscriptions seront reçues, au secrétariat de la Mairie, jusques au 7 février prochain.

Cahors, le 29 janvier 1873.

Le Maire,
F. DE FLAUGAC.

COURS PUBLIC D'ALLEMAND

Le Maire de la ville a l'honneur d'informer les habitants que le cours public d'allemand professé par M. MALINOWSKI, commencera, dans une des salles de la Mairie, **lundi prochain, 3 février**, pour être continué les **lundi et jeudi** suivants, de 8 à 9 heures du soir.

EQUIPEMENT DES VOLONTAIRES D'UN AN.

Le ministre de la guerre adresse à MM les généraux commandant les divisions et subdivisions territoriales et actives, les intendants et sous-intendants militaires, les chefs de corps de toutes armes, la circulaire suivante :

Versailles, le 16 janvier 1873.

Messieurs, aux termes de l'article 55 de la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée, les engagés volontaires d'un an sont habillés, montés, équipés et entretenus à leurs frais, et l'indemnité qu'ils sont tenus de verser à ce titre dans les caisses du Trésor a été fixée à 1,500 fr.

Par suite de ces dispositions, les engagés volontaires d'un an ne devront recevoir que des effets d'habillement entièrement neufs et des modèles réglementaires, et il ne leur sera pas délivré d'effets de mobiles ou de mobilisés, à moins qu'il n'y ait impossibilité absolue, faute de ressources de leur en donner d'autres. Dans ce même cas les effets non réglementaires qui leur seraient distribués ne devraient l'être qu'à titre provisoire et seraient remplacés le plus tôt possible par des effets de modèles réguliers.

Les engagés volontaires d'un an, dispensés en tout ou en partie des obligations déterminées par le § 1^{er} de l'article 55, seront traités sous les rapports d'habillement de la même manière que tous les autres.

Je vous invite à assurer, chacun en ce qui vous concerne, l'exécution de ces dispositions. Recevez, etc.

Le ministre de la guerre,
Général E. DE CISSEY.

L'*Avenir national* dit que les volontaires d'un an seront probablement appelés vers le 10 mars. Les médecins qui sont chargés de les visiter viennent de recevoir l'ordre de commencer leurs tournées d'inspection dans une dizaine de jours, et de les poursuivre le plus rapidement possible.

Quant aux engagements définitifs que les jeunes gens consentent devant le maire de leur commune, ils seront reçus dans la première quinzaine de février.

Nous lisons dans le *Progrès libéral* de Toulouse :

Plusieurs personnes nous ont demandé si l'on peut écrire en langage secret sur les cartes postales.

Aucun doute n'est permis à ce sujet. Toute langue est permise. On peut écrire tout ce qu'on veut et comme on veut, excepté, bien entendu, des obscénités qui ayant, par le fait même de leur envoi à découvert, un caractère public, tomberaient sous le coup de la loi.

Un fait remarquable, d'autre part, c'est que les négociants sont naturellement ceux qui vont envoyer le plus fréquemment de ces nouvelles cartes. Or, ils ont l'habitude de copier leur correspondance sur un livre spécial. Les timbres étant collés, l'humidité des copies de lettres les décolle.

Cet inconvénient, dont l'administration a dû déjà se préoccuper, disparaîtra bientôt, nous en sommes convaincus, et la prochaine émission de cartes portera le timbre imprimé sur la carte même.

Un des chefs du parti radical dans le Midi, notaire, maire et conseiller général, est

en fuite. Un mandat d'amener vient d'être lancé contre lui pour détournements.

M. A. C., autre radical, premier adjoint au maire d'une ville du Midi, accusé d'abus de confiance, vient d'être écroué à la prison de Montpellier.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 13 au 18 janvier 1873.

Mathématiques élémentaires.

Dessin d'imitation : 1 de Valon, 2 Lachaise.

Philosophie.

id. 1 Serrano, 2 Peyrissac.

Mathématiques préparatoires.

id. 1 Gez, 2 Peyrissac.

Rhétorique.

id. 1 Lescale, 2 Barancy.

Seconde.

id. 1 Delmas, 2 Rives.

Troisième.

id. 1 Combarieu, 2 Daynard.

Quatrième.

id. 1 Lescale, 2 Rochette.

Cinquième.

id. 1 Blanié, 2 Lagaspie.

Sixième.

id. 1 Nouvelles, 2 Bertrand.

Enseignement secondaire spécial.

Troisième année.

id. 1 Rozières, 2 Amadiou.

Deuxième année.

id. 1 Dissès, 2 Claret.

Première année.

id. 1 Combelles, 2 Alazard.

Année préparatoire.

id. 1 Pasquet, 2 Ricard.

Le Proviseur, RICHAUD.

Dans sa dernière crue, la Garonne à Agen s'est élevée à 9 mètres 66; à Tonneins, à 9 mètres; à Marmande, à 9 mètres 33.

Le Lot à Villeneuve est monté à 4 mètres 96.

Bulletin Agricole

Montauban, 27 janvier.

Blé, prix moyen,	19 28
Seigle,	13 00
Mais,	12 66
Avoine,	8 75
Foin, les 100 kil.	6 50
Paille,	3 58
Bois, le stère	17 50

Castelsarrasin, 27 janvier.

Blé fin,	21 53
— mêlé,	19 21
Seigle,	14 00
Avoine,	8 50
Mais,	12 25

Bordeaux, 29 janvier

Les beaux blés bien secs se vendent facilement aux pleins prix précédents, et sur quelques points on constate une plus-value de 50 c. par quintal en moyenne.

Bordeaux, 28 janvier.

Blés. — Sans changement.

Cours fermes et en voie de hausse : 24-25 à 24-75 les diverses qualités, suivant provenance.

Le tout les 80 kil. net, aux usages de notre place.

Farines. — Sans variation.

Cours cotés comme suit :

22 fr. les Nérac ;

21 à 21-50 les qualités de ville et du Lot.

Farine étuvée. — Cotée 46 fr., suivant la marque et le conditionnement.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 9^e livraison (1^{er} février 1873). — TEXTE : Les braves gens, J. Girardin. — Les Causeries du Jeudi, par l'oncle Anselme. — Dans l'extrême Far-West, par R. B. Johnson. — La Saint-Charlemagne, par J. Levoisin. — La Carte postale, par Eug. Muller. Dessins par E. Bayard, Andrieux, etc.

Bureau à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n° 79, à Paris.

Pour la chronique locale : A. Layton

L'Union qui est l'organe accrédité de M. le comte de Chambord, n'est pas satisfaite de la lettre écrite au nom de M. le duc de Nemours, que nous avons publiée.

Ce journal s'exprime dans les termes suivants, qui font douter sérieusement de la fusion des branches de la maison de Bourbon :

On a lu la lettre écrite par le secrétaire du duc de Nemours et au nom de ce prince. L'Union a apprécié cette lettre avec retenue, mais en faisant remarquer qu'elle ne nous apportait ni une satisfaction ni une espérance. Or, il y a des circonstances solennelles où, dans l'arène politique comme sur un champ de bataille, ne pas avancer c'est courir le risque d'une prochaine retraite. Il serait coupable de ne pas le dire franchement, et nous estimons que dénoncer le péril est encore le meilleur moyen de le conjurer.

Après la lettre dictée par M. le duc de Nemours, la question de la réconciliation entre les deux branches de la Maison de Bourbon reste ce qu'elle était : une question posée que les princes d'Orléans peuvent avoir le désir de résoudre, mais qu'ils tiennent en suspens.

Le danger de laisser les journaux débattre cette question, qui ne peut et ne doit être traitée que par les princes, est devenu manifeste, et nos craintes sont justifiées.

Nous disons néanmoins que la question reste ce qu'elle était, parce qu'elle ne dépend pas des paroles prononcées par tel ou tel prince.

M. le comte de Paris a seul qualité pour parler au nom de la famille d'Orléans, nous le savons et n'avons jamais cessé de le dire. Mais, s'il prolongeait notre attente, nous devons déclarer, avec une respectueuse liberté, qu'en présence des bruits, des affirmations et des démentis qui se succèdent dans la presse, et que le silence de M. le comte de Paris semblerait autoriser, il nous serait impossible de ne pas sortir d'une réserve dont la dignité du parti royaliste pourrait avoir à souffrir.

Cette réserve nous a été dictée par le sentiment profond et réfléchi que l'acte de réconciliation doit être un acte d'initiative princière. Nous supplions M. le comte de Paris de ne pas nous laisser exposés à la nécessité d'accepter un débat qui substituerait à son initiative des discussions de journaux. Chaque jour qui s'écoule nous rend plus difficile la retenue que nous avons voulu observer.

Le journal l'Assemblée nationale publie les renseignements suivants :

Les cabinets de Saint-Petersbourg, de Berlin, de Vienne, n'auraient pas caché à M. Thiers le vif déplaisir que leur causent les encouragements, tout au moins tacites, que donne à la démagogie la conduite générale de son gouvernement.

L'opinion de la diplomatie serait presque unanime pour voir dans ce fait la cause de la sympathie que divers gouvernements ont montrée à la famille impériale, à l'occasion de la mort de Napoléon III.

On dit aussi, quant aux combinaisons qui ont été poursuivies pour obtenir les garanties financières destinées à rapprocher l'époque de la complète libération du territoire français, que l'Allemagne aurait déclaré que ces garanties lui paraissent suffisantes au point de vue financier, mais qu'usant du droit que lui confère la dernière convention, elle ne pourrait les accepter, pour ce motif que le gouvernement de la République, dans l'ensemble de sa conduite, n'offrirait pas, pour l'avenir, une sécurité absolue pour les intérêts de l'Allemagne.

On ne peut se dissimuler que la conduite du gouvernement, l'appui que lui donne si bruyamment le parti radical, sa faiblesse à l'égard de certains hommes, la protection qu'il leur accorde même, que cet ensemble de faits, qui motive si justement les griefs des conservateurs, n'est pas fait pour enlever à ces bruits qui ne manquent pas de gravité, la créance que leur accordent des hommes politiques considérables.

Il est de l'intérêt du gouvernement, s'ils ne sont pas fondés, de les démentir, non pas dans ces termes vagues où excelle la rédaction administrative, mais par une déclaration formelle, précise, et que l'avenir ne vienne pas contre dire.

Paris, 29 janvier, midi.

Le bruit rapporté par plusieurs journaux, d'un voyage de M. Thiers à l'exposition de Vienne est dénué de fondement. Aucune résolution n'a été prise.

M. Thiers ne pourrait aller à Vienne que comme représentant de la France, si un congrès était convenu entre les souverains.

Plusieurs arrestations d'affiliés à l'Internationale ont eu lieu, cette nuit, notamment à Montmartre.

Bourse de Paris.

Rente 3 p. %	Paris, 30 janvier 1873, soir.	54,75
— 4 1/2 p. %		79,10
— 5 p. %		89,75
— 5 p. %		87,70

ANNONCES

LE TOUR DU MONDE

Nouveau Journal hebdomadaire des voyages
Publié sous la direction de N. Edouard Charton

AVIS DES ÉDITEURS

La publication du *Tour du monde*, que les éditeurs avaient dû interrompre au mois de septembre dernier, à la suite de nos premiers désastres, a repris son cours, le 18 juin 1871, par la mise en vente de la livraison 560. — A dater de ce jour-là et jusqu'à fin décembre prochain, c'est-à-dire jusqu'à l'achèvement de la onzième année, il paraîtra une livraison seulement par quinzaine, le Samedi; mais, à partir de janvier 1872, la publication redeviendra hebdomadaire comme avant.

L'impossibilité de regagner le temps perdu, en publiant plusieurs livraisons par semaine; la crainte aussi d'imposer les souscripteurs, en leur demandant trop à la fois, a déterminé les éditeurs à adopter cette modification temporaire dans la périodicité de leur journal. Le onzième volume en cours de publication portera la date de, 1870-1871.

Les abonnés, servis directement par la poste, n'ont point à se préoccuper de cette mesure; ils recevront un nombre de livraisons proportionné à la durée de leur abonnement.

JOURNAL DES DEMOISELLES

(40^e année.)
1, BOULEVARD DES ITALIENS

ANNÉE 1871

Exceptionnellement les abonnements partent du mois d'Avril pour finir en Décembre (neuf mois).

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Edition mensuelle..... 9 fr. »
Edition bi-mensuelle avec 48 gravures 13 fr. 50
Edition bi-mensuelle avec 48 gravures et 24 grandes feuilles de patrons... 18 fr. »
Edition hebdomadaire LA PLUS COMPLÈTE. 8 fr. 50 par trim.
6 MOIS, 16 FR. — 9 MOIS, 24 FR. — UN AN, 52 FR.

Envoyer un mandat de poste ou une valeur à vue.

Toute personne qui en fera la demande recevra un numéro spécimen.

HERNIÉS, GOUTTE ET MALADIES DE LA VESSIE.
En écrivant au Gué (Vendée), à M. le Dr Pasquier. (Voir aux annonces.)

Nous prions instamment nos souscripteurs en retard, de vouloir bien acquitter le montant de leur abonnement en un bon de poste. Leur silence nous autoriserait à faire toute sur eux, dans la quinzaine, en leur faisant supporter les frais de recouvrement. L'abonnement se paie d'avance.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

Etude de M^e DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

VENTE de Biens de Mineurs

Adjudication fixée au vingt-quatre février mil huit cent soixante-treize.

Par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du onze novembre mil huit cent soixante-douze, lequel homologue une délibération du conseil de famille en date du dix-neuf septembre précédent.

Le sieur Jean-Baptiste Feyt, percepteur des contributions directes, habitant et domicilié de la commune de Castelnaud-Montriat, agissant en qualité de tuteur datif du sieur François-Cécile-Eugène Lagarde, enfant mineur de feu M. Eugène-Antoine Lagarde, ancien préfet et de feu dame Anne-Louise Bonafous, mariés, a été autorisé à faire vendre dans les formes du droit, l'immeuble ci-après désigné.

Il a constitué pour son avoué, aux fins d'occuper sur cette vente, M^e Scipion Delbreil, avoué près le tribunal civil de Cahors, demeurant dans cette ville, rue du Parc, n^o 12.

Biens à vendre.

Une Maison, située dans la ville de Cahors, rue de la Mairie, tenant d'un côté avec ladite rue, d'autre côté avec la rue St-Maurice et d'un troisième côté avec la maison Alchié, chapelier, et portée sous les numéros 1087 et 1088 du plan cadastral de la commune de Cahors, section 12,

la superficie de cette maison est de deux ares cinquante centiares environ.

Cet immeuble sera vendu aux enchères devant M. Durieu, juge au tribunal civil de Cahors, commis à ces fins par le jugement précité.

L'adjudication en sera faite le vingt-quatre février mil huit cent soixante-treize à l'heure de midi précis, au palais de justice de Cahors, dans la salle d'audience de la première chambre dudit tribunal.

Elle aura lieu en un seul lot, sur la mise à prix de vingt-huit mille francs, ci... 28,000 fr.

Cette vente sera faite en présence du subrogé tuteur dudit mineur appelé à cet effet.

Pour extrait certifié sincère et véritable.

Cahors, le vingt-neuf janvier mil huit cent soixante-treize.

L'avoué poursuivant,
DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le février mil huit cent soixante-treize, Fo
reçu un franc quatre-vingts centimes.

Signé : GISBERT.

PHOTOGRAPHIE HONORÉ
Le sieur BONNEMER, successeur,
ex-opérateur de la maison LEJEUNE, Paris.

La clientèle de la maison Honoré, est informée, que dès ce jour, M. BONNEMER a pris la direction des ateliers.

Les personnes pourront se procurer dans cet établissement des portraits photographiques rivalisant avec ceux des premiers ateliers de la Capitale.

Les Emaux photographiques vitrifiés cuits au feu, sont recommandés, ainsi que les grands portraits; spécialité de portraits-cartes émaillées, reproductions.

Six mille clichés de la maison HONORÉ, sont conservés.

(Boulevard sud, près la Mairie, Cahors.)

LIBRAIRIE CALMETTE, FILS.

MAISON DE FOLMONT, BOULEVARD NORD, CAHORS.

CONSEILS AUX VIGNERONS DU LOT

PAR M. LE DOCTEUR, REY.

Secrétaire de la Société Agricole et Industrielle du Lot

Prix : 30 c. — Par la poste 35 c.

Dépôt chez tous les Libraires

LIVRES ET ALBUMS POUR ÉTRENNES EN VENTE AUX BUREAUX DE L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL

PARIS, RUES DE VERNEUIL, 22, ET DE RICHELIEU, 60.

La Nature chez elle, par Théophile GAURIER, son dernier ouvrage, chef-d'œuvre de littérature, d'art et de typographie, orné de 37 eaux-fortes de K. Bodmer, in-4^o colombier grand luxe..... 20 fr.
Album portefeuille, de K. BODMER, 20 eaux-fortes splendides, f^o grand raisin sur ébène..... 50 fr.
Les douze mois, dernière œuvre de GAVARNI, par Théophile GAURIER, f^o gr. aigle, doré..... 8 fr.
Par-ci, par-là, et phisionomies parisiennes, 100 sujets par GAVARNI, in-4^o col., doré..... 20 fr.
La Guerre illustrée et le Siège de Paris, gr. in-4^o, 560 p. relié et doré 45 fr. 50
Les tomes 56 et 57 de l'Illustration, réimpression contenant toute l'histoire de la guerre, broch. 24 fr., reliés 30 fr.
Paris incendié, histoire de la Commune, par livraison, dont la dernière paraîtra en janvier, 75 cent. la livraison; les quinze par souscription.... 10 fr.
Paris incendié est offert gratuitement aux souscripteurs d'un an d'abonnement à l'Illustration.

ABONNEMENTS à l'Illustration : 3 MOIS, 3 fr. — 6 MOIS, 13 fr. — 1 AN, 36 fr. (portonsus p. l'étranger)
Les Abonnements à l'Illustration sont reçus chez tous les Libraires, ainsi que par les Directeurs des postes d'Italie et d'Allemagne. — Les demandes d'ouvrages ou d'abonnements envoyées directement à M. Alexandre Macé, directeur de l'Illustration, rue de Verneuil, 22, à Paris, doivent être affranchies et contenir une valeur réalisable sans frais.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

Hernies, Goutte et maladie de la Vessie.

En écrivant au Gué (Vendée), à M. le Dr PAQUIER, de la Faculté de Paris, ont reçu gratis et franco une brochure donnant le moyen de guérir rapidement ces trois maladies. (Affranchir.)

A VENDRE

UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

Nouvellement construite, élégante et solide, composée de cinq appartements au premier, Caves et Greniers suffisants, Fontaine et Puits, Ecurie et Remise, ornée d'un Jardin anglais et reposant sur un enclos de première qualité, ayant cinquante-six ares d'étendue, séparée de la rivière du Lot par un chemin de grande communication, à quelques mètres de Luzech, chef-lieu de canton et du village de St-Vincent, et à deux kilomètres de la station de Parnac, près Cahors.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Frédéric BERCEGOL, notaire à Albas.

Facilités pour le paiement.

1873

CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT

DU LOT



EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

Cahors, imprimerie de A. Layton.



Mal de dents

Guérison instantanée par la Pyréthrine Lahaussolis. 1 franc 50 le flacon, Dépôt à Cahors, Vinel, pharmacien; à St-Céré, Lafon, pharmacien.

AVIS

Monsieur SÉGUELA, horticulteur à Cahors, prévient sa nombreuse clientèle qu'il dispose, en ce moment, d'un très grand nombre d'arbres fruitiers de toute espèce et surtout des Pruniers d'Ante, dont les prix sont inférieurs à ceux d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot. La prune ne diffère en rien de celle qui est récoltée à Agen.

Il a, en outre, un assortiment complet d'arbres d'alignement, forestiers et d'agrément. Il se chargera comme par le passé de toutes les plantations de Parcs et Jardin anglais.

HYDROCÉRASINE

Ou Modérateur de la Transpiration

Cette Eau de toilette fait disparaître instantanément les odeurs plus ou moins fortes de la sueur.

Elle donne du ton à la peau, lui conserve sa souplesse, permet de longues marches, rend moins sensible le froid aux pieds, est un préservatif des engelures.

Précieuse pour la toilette délicate et journalière des Dames, elle rafraîchit, tonifie, ramollit les organes, les rajeunit et calme les démangeaisons.

LA VULNÉRINE

GUÉRIT toutes les Blessures récentes ou anciennes, Brûlures, Morsures, Piqures d'insectes venimeux, etc.—PHILIPPE et C^o, 24, rue d'Enghien, Paris, et chez les Pharmaciens, Droguistes, Herboristes.

A vendre en bloc ou en parcelles à jour de suite ou à échanger.

LE JOLI DOMAINE

DE VENTALOYS

Situé dans les communes de Sainte-Croix et Montcuq, à 4 kilom. de cette dernière ville.

Cette propriété est pourvue d'un petit château agréablement situé et d'autres bâtiments servant à l'exploitation rurale.

Contenance totale : 50 hectares, dont la majeure partie en terre labourable et prairies de très bonne nature, et le restant en vignes et bois.

S'adresser, pour les renseignements et traiter du prix de la vente, à MM. Gervai, Boursiac, propriétaire, Agent d'affaires demeurant à Moissac, et Castagné, Agent d'affaires à Lauzerte, qui se trouveront sur les lieux le Dimanche 8 décembre courant et jours suivants.

On fera les parcelles aussi petites qu'on le désirera.

Dix ans pour le paiement.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

A Cahors, chez M. Vinel, pharmacien

PAPIER WLINSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompte. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, grippe, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples: une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 feuilles : 1 fr. 50. Se défier des contrefaçons.